

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération
n° 2013.04.064

**Projet de TCSP et de
restructuration du
réseau : modalités de
concertation
préalable -
Modification de la
délibération n°25 du
2 février 2012**

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 avril 2013**

Secrétaire de séance : Françoise COUTANT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Brigitte BAPTISTE à Philippe LAVAUD, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Patrick BOUTON à Michel BRONCY, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Jacques DUBREUIL à Jean-Claude BEAUCHAUD, Bertrand GERARDI à André BONICHON, Janine GUINANDIE à Dominique THUILLIER, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Madeleine LABIE à Yves BRION, Redwan LOUHMADI à Françoise COUTANT, Martine RIVOISY à Zahra SEMANE, Frédéric SARDIN à Rachid RAHMANI

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA,

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013

**DELIBERATION
N° 2013.04.064**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**PROJET DE TCSP ET DE RESTRUCTURATION DU RESEAU : MODALITES DE
CONCERTATION PREALABLE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°25 DU
2 FEVRIER 2012**

Par délibération n°237 du 12 décembre 2011, le conseil communautaire a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU), qui a comme objectif premier de «donner une place centrale aux transports en commun» dans l'organisation des déplacements de l'agglomération, notamment au travers d'une offre de transports collectifs structurée autour d'un transport en commun en site propre (TCSP).

Le réseau de transport public, optimisé autour d'un transport en commun à haut niveau de service, doit ainsi permettre de tendre vers des liaisons plus rapides entre les centres bourgs des communes et le futur pôle de la gare et proposer une alternative crédible à l'utilisation de la voiture individuelle.

Le projet de lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et de restructuration du réseau a fait l'objet jusqu'alors d'études techniques d'ordre général (étude de faisabilité) entre 2010 et 2011 menées par la société Egis Mobilité ; cette étude a permis de dégager des orientations sur les secteurs pertinents de desserte, les grands principes d'insertion, la restructuration du réseau de bus, l'enveloppe financière et le calendrier.

Par délibération n°160 du 8 juillet 2010, le GrandAngoulême a approuvé le schéma de principe du projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et de restructuration du réseau.

Afin de pouvoir informer et concerter sur le projet de réorganisation du réseau et de TCSP et de ses impacts au plus près des besoins et des attentes de la population de l'agglomération, il est envisagé de mener une large concertation tout au long de l'élaboration du projet et elle débutera par une phase de concertation préalable du public, en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

Cette phase de concertation préalable s'attachera à informer et consulter les habitants des secteurs et utilisateurs dans l'aire d'influence du projet.

Les objectifs de la concertation préalable se définissent comme suit :

- Informer dans un langage clair le public ;
- Expliquer pédagogiquement le projet ;
- Recueillir les avis et suggestions de la population avant l'achèvement des études et le lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, afin d'y apporter le cas échéant, toutes modifications nécessaires.

A cet effet, le projet d'insertion des lignes BHNS-TCSP et de restructuration du réseau, dénommé « Mobilix » a été présenté au cours des mois de février, mars et avril 2013, aux instances suivantes :

- groupe de pilotage PDU,
 - commission aménagement du territoire
 - bureau communautaire,
 - réunion toutes commissions confondues (RTCC),
 - en commission transversale de la commune d'Angoulême
- ainsi qu'aux élus du conseil municipal de la commune de l'Isle d'Espagnac.

Il est proposé que ce projet d'insertion avec ses variantes ainsi présenté soit soumis à la concertation préalable qui se déroulera selon les modalités suivantes :

- Annonce du lancement de la phase de concertation et des réunions publiques ou dates de présentations par voie de presse, site Internet et par des articles dans le magazine du GrandAngoulême et/ou des communes.
- Des réunions d'informations publiques sur les secteurs concernés présentant le projet, son contexte, ses objectifs, ses atouts et impacts ;
- Des réunions et ateliers thématiques à destination de certains acteurs spécifiques ;
- Diffusion de supports papier et Internet exposant le projet ;
- Elaboration de panneaux d'exposition pouvant être mis à disposition des quartiers et des communes qui le souhaitent ;

Les remarques du public seront consignées dans les registres mis à disposition, ou dans les comptes-rendus des réunions publiques transcrivant l'ensemble des interventions.

Le bilan de la concertation préalable fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

Afin de lancer cette phase de concertation préalable à compter du second trimestre 2013, il convient de modifier la délibération n°25 du 2 février 2012 qui prévoyait l'ouverture de la phase de concertation préalable au 4^{ème} trimestre 2012

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 6 mars 2013,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire des 7 et 22 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions confondues du 2 avril 2013,

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°25 du 2 février 2012 afin de décaler le début de la concertation préalable à compter du second trimestre 2013.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(3 abstentions : MM. Vigier, Lamy et Elie),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 18 avril 2013	Affiché le : 18 avril 2013